

Électricité : le gouvernement sanctionne le fournisseur JPME

Le cas est suffisamment rare pour être souligné. Le ministre de l'Économie, chargé de l'Énergie, a annoncé qu'il allait retirer l'autorisation du fournisseur d'électricité Actelios Solutions, connu sous la marque Je produis mon électricité (JPME). *« C'est une décision exceptionnelle, ferme, qui protège les consommateurs. Elle prendra effet au 22 janvier 2026 »*, fait savoir Bercy.

Ce fournisseur propose à ses clients équipés de panneaux photovoltaïques de leur acheter l'électricité produite lorsqu'elle n'est pas autoconsommée et qu'elle est injectée sur le réseau. Mais de nombreux clients n'ont pas été payés. Au point qu'en août, le Médiateur national de l'énergie a saisi le procureur de la République de Montpellier,

après avoir reçu de nombreuses plaintes de clients. La liste des griefs est longue : pratiques commerciales trompeuses, affichages de tarifs mensongers, retards de paiement pour les clients producteurs.

De son côté, la Direction générale de l'énergie et du climat, après une instruction poussée, a conclu *« que les capacités économiques et*

financières de JPME sont insuffisantes au regard des exigences prévues par la loi ». Ses clients peuvent au moins être rassurés sur un point : l'État s'est assuré qu'ils ne subiront pas de coupure d'électricité. EDF garantira la continuité de leur approvisionnement sans qu'aucune démarche ne soit nécessaire.

ELSA BEMBARON